

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles sans solvants Réf. art. 78004	Version (Révision) :	3.0.1 (3.0.0)
Révisé le :	06.09.2023		
Date d'impression :	06.09.2023		

SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations dont il est déconseillé

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange :	Matériau de revêtement sans solvant à base d'huile
Restriction d'utilisation recommandée :	En cas d'utilisation appropriée - aucune

1.3 Détails du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg
67610 La Wantzenau France
T +33(0)6 51 94 64 99
+33(0)3 88 59 22 95
Mail: info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

1.4 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Risques potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune substance ou mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune substance ou mélange dangereux

Conseils de sécurité

P102	Ne pas laisser à la portée des enfants.
P101	Si un avis médical est requis, avoir à disposition l'emballage ou l'étiquette.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles sans solvants	Version (Révision) :	3.0.1 (3.0.0)
Révisé le :	Réf. art. 78004		
Date d'impression :	06.09.2023		

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.
Dispositions particulières pour les éléments d'étiquetage supplémentaires pour certains mélanges EUH210
Fiche de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Les matériaux contaminés par le produit, tels que les chiffons de nettoyage, les serviettes en papier et les vêtements de protection, peuvent s'auto-enflammer après quelques heures. Pour éviter tout risque d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être placés dans un récipient métallique fermé et imbibé d'eau. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Non applicable.

Cette substance/mélange ne contient pas de composants en concentration de 0,1 % ou plus, qui seraient soit persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Informations environnementales : La substance/ce mélange ne contient pas de composants qui, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission, ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission, présentent des propriétés perturbatrices endocriniennes en quantités de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : La substance/ce mélange ne contient pas de composants qui, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission, ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission, présentent des propriétés perturbatrices endocriniennes en quantités de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucun
Libellé des phrases H- et EUH-voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours Mesures

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou de présence de symptômes, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation

Amener la personne à l'air frais, la garder au chaud et calme. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer les instructions ou la fiche de données de sécurité). En cas de troubles respiratoires ou d'arrêt respiratoire, pratiquer une réanimation. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et imbibés. Laver immédiatement la peau à grande eau et au savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Consulter un médecin en cas de réactions cutanées.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes avec les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Allonger la personne, la couvrir et la garder au chaud. Ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissements, veiller à ce que le contenu ne pénètre pas dans la trachée. Rincer la bouche soigneusement avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles sans solvants Réf. art. 78004	Version (Révision) :	3.0.1 (3.0.0)
Révisé le :	06.09.2023		
Date d'impression :	06.09.2023		

Aucune information disponible.

4.3 Indications pour l'aide médicale d'urgence ou traitement spécialisé

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (si possible, présentez les instructions de l'entreprise ou la fiche de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO₂) Eau pulvérisée Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à haute pression

5.2 Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange

Un épais nuage de fumée noire se forme en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut causer des dommages graves à la santé. En cas d'incendie, peuvent se former : Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂) Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire adapté. Utiliser un jet d'eau pulvérisé pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone de danger. Collecter séparément l'eau de lutte contre l'incendie contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à appliquer en cas d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs. En présence de vapeurs, poussières et aérosols, utiliser un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou les égouts, informer les autorités compétentes conformément aux lois locales.

6.3 Méthodes et matériaux pour la rétention et le nettoyage

Pour le nettoyage

Pour des quantités importantes : pomper le produit. Pour les petites quantités et les résidus, utiliser un absorbant ininflammable (par exemple sable, terre, vermiculite, diatomée) pour encercler et collecter dans des conteneurs dédiés conformément aux réglementations locales pour l'élimination (voir section 13). Nettoyer de préférence avec des produits détergents - éviter l'utilisation de solvants organiques.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler la poussière, les particules, le brouillard ou les vapeurs provenant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage. Ne pas manger, boire, fumer ou priser sur le lieu de travail. Porter des équipements de protection individuelle (voir section 8). Garder les conteneurs bien fermés. Ne pas vider les conteneurs sous pression. Conserver uniquement dans le conteneur d'origine. Respecter les réglementations de sécurité et de protection légales.

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

Révisé le : 06.09.2023

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression : 06.09.2023

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

Mesures de protection

Mesures de prévention incendie

Les matériaux contaminés par le produit tels que les chiffons de nettoyage, les serviettes en papier et les vêtements de protection peuvent s'enflammer spontanément après quelques heures. Pour éviter tout risque d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être placés dans un conteneur métallique fermé et imbibé d'eau.

7.2 Conditions de stockage sécurisé en tenant compte des incompatibilités

Stockage conforme à la réglementation de sécurité au travail

Conseils de stockage conjoint

Éloigner de : Alcalins (bases), acides, agents oxydants

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les indications sur l'étiquette et la fiche technique. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de la chaleur et du gel. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement.

7.3 Applications finales spécifiques

Huile incolore pour le traitement des surfaces en bois dans la fabrication de meubles- et l'aménagement intérieur.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Équipements personnels Équipements de protection

8.1 Paramètres à surveiller Limites de l'environnement de travail

Informations sur les limites de l'environnement de travail selon la méthode RCP-TRGS 900 (D)

Type de limite (pays d'origine) : Valeur limite RCP-du poste de travail (D)
Limite :)non pertinent

8.2 Limitations et surveillance de l'exposition

Installations techniques appropriées

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une extraction locale ou une ventilation générale. Si les mesures d'extraction ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, un masque de protection respiratoire doit être porté.

Les mesures techniques et l'application de procédures de travail appropriées priment sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

Protection des yeux-/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes avec protections latérales

Protection de la peau

Après nettoyage, utiliser des produits de soin de la peau riches en lipides.

Protection des mains

Port de gants de protection certifiés DIN EN 374

Prendre en compte les temps de percée et les caractéristiques des matériaux.

Pour un contact fréquent avec les mains, matériau approprié : caoutchouc butyle

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

Révisé le : 06.09.2023

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression : 06.09.2023

Épaisseur du matériau des gants 0,7 mm
Temps de perméation (durée maximale de port) > 480 min.

Pour un contact manuel de courte durée Matériau approprié : NBR (caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm
Temps de perméation (durée maximale de port) > 120 min.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection imperméables et antistatiques
Matériau recommandé Fibre naturelle (par ex. coton) fibre synthétique résistante à la chaleur

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : dépassement des seuils, ventilation insuffisante, extraction inadéquate exposition prolongée, formation d'aérosols ou de brouillard.

Appareil de protection respiratoire adapté

Appareil à filtre combiné (EN 14387) Appareil à filtre à particules (DIN EN 143). Appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil isolant) (DIN EN 133)

Types de filtres : A, B, E, K. Classe 1 : Concentration maximale admissible de polluants dans l'air respiré = 1000 mL/m³ (0,1 % vol.); Classe 2 = 5000 mL/m³ (0,5 % vol.); Classe 3 = 10000 mL/m³ (1,0 % vol.).

Masque complet ou embout buccal avec filtre à particules : Concentration d'utilisation maximale pour les substances avec valeurs limites : Filtre P1 jusqu'à max. 4-fois la valeur limite; Filtre P2-jusqu'à max. 15-fois la valeur limite; Filtre P3-jusqu'à max. 400-fois la valeur limite.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Voir section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Détails des propriétés physiques et chimiques fondamentales Apparence

État physique : liquide:

Couleur : vert olive , trouble

Odeur

huileuse

Seuil olfactif

Non déterminé

Données de base importantes pour la sécurité

Point de fusion / plage de fusion :

Données non disponibles

Début et plage d'ébullition : (1013 hPa)

Données non disponibles

Température de décomposition :

Données non disponibles

Point d'éclair :

non applicable

DIN EN ISO 1523

Température d'auto-inflammation :

non applicable

Limite inférieure d'explosion :

non applicable

Limite supérieure d'explosion :

non applicable

Pression de vapeur :

(50 °C)

Données non disponibles

Densité :

(20 °C)

0,942 - 0,943

g/cm³

DIN 53217

Test de séparation des solvants :

(20 °C)

non applicable

Solubilité dans l'eau :

(20 °C)

insoluble

pH-Valeur :

non applicable

Temps d'écoulement :

(20 °C)

>

200

s

DIN-gobelet 4 mm

Viscosité :

(20 °C)

2000 - 3000

mPa.s

Brookfield

Contenu solide :

99 - 100

% en poids

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

Révisé le : 06.09.2023

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression : 06.09.2023

Contenu en solvant : 0 % en poids
Contenu maximal en COV (CE) : < 0,1 % en poids
Contenu maximal en COV (Suisse) : < 0,1 % en poids

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable

Risque d'explosion : Non applicable

Densité relative : Non déterminée

Densité de vapeur : Non déterminée

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Coefficient de partage (n-Octanol/Eau) : Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas d'utilisation, de manipulation et de stockage conformes aux prescriptions, le mélange ne présente pas de réactivité dangereuse.

10.2 Stabilité chimique

Stable si les recommandations d'utilisation, de manipulation et de stockage sont suivies (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les matériaux contaminés par le produit, tels que les chiffons de nettoyage, les essuie-tout et les vêtements de protection, peuvent s'enflammer spontanément après quelques heures. Pour éviter tout risque d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être placés dans un récipient métallique fermé et imbibé d'eau.

10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut libérer des gaz et vapeurs irritants.

10.5 Matériaux incompatibles

Alcalis (bases). Acides. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou décomposition thermique à haute température peuvent se former : dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Suie.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Données sur les effets toxicologiques

Irritation et effets corrosifs

Irritation primaire de la peau

Le produit n'est pas irritant.

Irritation des yeux

Le produit n'est pas irritant.

Irritation des voies respiratoires

Le produit n'est pas irritant.

Sensibilisation

Non sensibilisant.

Toxicité après exposition répétée (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée toxicologique disponible.

Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004
Révisé le : 06.09.2023
Date d'impression : 06.09.2023

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

effets néfastes sur la reproduction)

Carcinogénicité

Non classifié selon les informations disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales

Non classifié selon les informations disponibles.

Toxicité de la reproduction

Non classifié selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour un organe cible après exposition unique

Non classifié selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour un organe cible après expositions répétées

Non classifié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classifié selon les informations disponibles.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices

endocriniennes du produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 et 2018/605 de la Commission en quantités de 0,1 % ou plus.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun indice de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1 % ou plus, classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Produit :

Évaluation : La substance/ce mélange ne contient pas de composants, conformément à l'article 57(f) de REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 ou 2018/605 de la Commission, en quantités de 0,1 % ou plus présentant des propriétés endocriniennes perturbatrices.

12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13 : Conseils pour l'élimination

13.1 Procédures de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

Révisé le : 06.09.2023

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression : 06.09.2023

Élimination du produit/de l'emballage

Les déchets et les récipients vides doivent être classés conformément au règlement sur le répertoire des déchets.

Code des déchets/Désignations des déchets selon EAK/AVV

Code déchet du produit

08 01 12

Description des déchets

Déchets de peintures et vernis à l'exception de ceux relevant du code 08 01 11* .

Code déchet de l'emballage

aucun

Description des déchets

aucun

Solutions de traitement des déchets

Élimination et emballage appropriés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés.

Les emballages non contaminés et vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro UN

Pas de marchandises dangereuses au sens de ces règles de transport.

14.2 Désignation officielle de transport UN

Pas de marchandises dangereuses au sens de ces règles de transport.

14.3 Classes de dangers pour le transport

Pas de marchandises dangereuses au sens de ces règles de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Pas de marchandises dangereuses au sens de ces règles de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de marchandises dangereuses au sens de ces règles de transport.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL-et au code IBC

Non applicable

14.8 Informations supplémentaires

Pas de marchandises dangereuses au sens de ces règles de transport.

SECTION 15 : Prescriptions légales

15.1 Réglementations sur la sécurité, la santé- et la protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

Réglementations de l'UE

Restrictions REACH sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et articles (Annexe XVII) : aucune

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

Révisé le : 06.09.2023

Date d'impression : 06.09.2023

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

REACH – Liste des substances extrêmement préoccupantes
susceptibles d'autorisation (Article 59)

: Ce produit est un mélange qui ne contient pas de substance préoccupante (SVHC) supérieure ou égale à 0,1 %, il n'est donc pas nécessaire de définir des utilisations finales autorisées ni d'effectuer des évaluations de la sécurité des substances.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

REACH – Liste des substances nécessitant une autorisation (Annexe XIV)

: aucune

Directive Seveso III 2012/18/UE du Parlement européen et du

: Non applicable

Conseil relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Autres réglementations

Respecter les restrictions d'emploi conformément à la loi sur la protection des mères au travail, dans la formation et les études (loi sur la protection des mères - MuSchG).

Respecter les restrictions d'emploi conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Réglementation sur les accidents majeurs

Non soumis à la réglementation sur les accidents majeurs.

Instruction technique sur l'air (TA-Luft)

Fraction massique (point 5.2.5. II) : < 0,1 %

Classe de danger pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (Faiblement dangereux pour l'eau) Classification selon AwSV, Annexe 1 (5.2)

Autres réglementations, restrictions et interdictions

Réglementation sur la sécurité des installations (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

Composés organiques volatils

Directive 2004/42/CE (31. BImSchV/Chem VOC-FarbV)

< 0,1 %

< 1 g/l

Catégorie de produit VOC : Peintures et vernis

Sous-catégorie du produit VOC : Teintures ultra-fines pour bois

Limite de VOC Niveau II (g/L), prêt à l'emploi : 700

Teneur maximale en VOC du produit prêt à l'emploi (g/L) : max. 1

Informations supplémentaires

Giscode : Ö10+

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Notes de révision

02. Dangers potentiels • 03. Composition/Informations sur les composants • 09. Propriétés physiques et chimiques
• 11. Informations toxicologiques • 12. Informations environnementales • 13. Conseils d'élimination • 16. Autres informations

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004

Révisé le : 06.09.2023

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'impression : 06.09.2023

16.2 Abréviations et Acronymes

Tox. Aiguë	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route – Convention européenne sur le transport international des marchandises dangereuses par route)
Aquatique Aiguë	Toxicité aquatique aiguë
Aquatique Chronique	Toxicité aquatique chronique
Tox. Asp.	Danger d'aspiration
AVV	Règlement sur le catalogue des déchets
AwSV	Règlement sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Règlement pour l'application de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS	Chemical Abstracts Service – Société de distribution des numéros CAS
CLP	Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges)
CMR	cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction (cancérogène, altérant le matériel génétique, dangereux pour la reproduction)
DIN	Institut Allemand de Normalisation
EAK	Catalogue Européen des Déchets
EC50	Concentration efficace médiane
EN	Norme Européenne
UE	Union Européenne
EUH	Indications de danger européennes
Dommmage oculaire	Lésion oculaire sévère
Irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux
Liq. infl.	Liquide inflammable
SGH	Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques) Hectopascal
hPa	
IATA-DGR	Association Internationale du Transport Aérien - Règlement des marchandises dangereuses (Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien)
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques (Instructions techniques pour le transport sûr de marchandises dangereuses par voie aérienne de l'organisation de l'aviation civile)
IC50	Concentration inhibitrice à mi-maximale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (Code international pour les marchandises dangereuses en mer)
ISO	Organisation internationale de normalisation (ISO)
CL50	Concentration létale, 50 pour cent (Concentration létale pour 50 % d'une population testée)
DL50	Dose létale, 50 pour cent (Dose létale pour 50 % d'une population testée)
Quant. Limitées	Quantités Limitées (quantités restreintes)
VLEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle des substances dangereuses
Corrosion Mét.	Corrosif pour les métaux
NOEC	Concentration sans effet observé (Concentration maximale sans effet néfaste observable dans des tests sur animaux)
PBT	Persistant, Bioaccumulatif et Toxique (persistant, s'accumulant dans l'organisme et toxique)
PRC	Procédure de calcul réciproque (Méthode de calcul des limites d'exposition pour les mélanges d'hydrocarbures)
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques (Règlement (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Réglementation pour le transport international de marchandises dangereuses par rail)
Corrosion Peau	Effet corrosif sur la peau
Irritation Peau	Effet irritant sur la peau
Sens. Peau	Sensibilisation par contact cutané
STOT RE	Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition unique

HUILE POUR MEUBLES SANS SOLVANTS

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles sans solvants
Réf. art. 78004
Révisé le : 06.09.2023
Date d'impression : 06.09.2023
Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
ONU	Nations Unies
VbF	Règlement sur les liquides inflammables (Règlement autrichien)
COV	Composés Organiques Volatils, très Persistants et très Bioaccumulables
vPvB <small>Classe de danger pour l'eau (WGK)</small>	Classe de danger pour l'eau (WGK)

Voir aussi les tableaux récapitulatifs sur www.euphrac.com ou <http://abk.esdscom.eu>

16.3 Références littéraires importantes et sources de données

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version actuelle.
Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Réglementations de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leur version en vigueur. De plus, les données sont extraites des fiches de données de sécurité actuelles des fournisseurs de matières premières ou déterminées par des laboratoires d'essai accrédités ou en interne.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification et l'évaluation ont été effectuées par la méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH- (numéro et texte complet)

aucun

16.6 Instructions de formation

Aucune

16.7 Informations supplémentaires

Pour ce produit, aucun scénario d'exposition n'est requis selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006. La communication des utilisations conformément à l'article 31 (1)(a) de REACH – substances/mélanges enregistrés qui répondent aux critères de classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ou 1999/45/CE – n'est pas nécessaire.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent, au mieux de nos connaissances, aux renseignements disponibles au moment de l'impression. Ces informations visent à vous fournir des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche, lors de son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, combiné ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les informations de cette fiche ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire explicite.
